

Exercice seul ou en groupe

Avantages et inconvénients

Dr Dominique PROISY

URPS Médecins Libéraux HDF

22/05/2025

Les différents modes d'installation

- **Exercice individuel**

Le médecin dispose de son propre cabinet. Il est seul responsable du fonctionnement du cabinet.



- **Exercice en groupe**

Regroupement au moins de deux médecins de même spécialité ou de spécialités différentes dans une même structure.



Exercice individuel

Avantages



- **Liberté quant à l'exercice** de votre activité (façon de travailler, jours et horaires, avec ou sans rendez-vous,...)
- **Liberté dans la gestion du cabinet**
- **Choix** de ses locaux, de ses équipements, de ses appareils...
- **Seul responsable** de son cabinet

Inconvénients



- **Continuité des soins** pour le patient qui peut-être plus difficile à assurer
- Supporte seul les **charges liées à l'activité**
- Possible **solitude**

Pondérateurs



- Bonne **entente** locale
- **Réseaux** locaux
- **Conjoint collaborateur** : salarié ou statut conjoint collaborateur

Exercice individuel ≠ exercice isolé

Exercice en groupe

Avantages



- **Optimisation des charges**
- **Mise en commun des moyens** (locaux, informatique, secrétariat,...)
- **Souplesse dans les conditions de travail**
- **Sécurité professionnelle** plus importante
- **Facilite les échanges** entre professionnels
- **Continuité des soins** assurée
- Statuts multiples

Inconvénients



- Requiert le **partage** de certains **objectifs**
- **Considérations de personnes** : peut entraîner par exemple des mécontentes (veiller au contrat d'association, aux statuts, au calcul et à la répartition des recettes et charges, au choix du lieu d'exercice)
- Peut entraîner une certaine **perte d'autonomie** : choix collectifs peuvent ne pas toujours être les mêmes que vos choix personnels
- Services plus nombreux qui peuvent occasionner des **charges importantes**

Pondérateurs



- Cadrage type maison de santé : **aides – règles – statuts**

Exercice en groupe

En cabinet médical



Mutualisation ou non :

- du logiciel médical et des dossiers patients,
- du matériel,
- du secrétariat
- etc.

En MSP



- Agrément donné par ARS
- Mutualisation des dossiers patients, permanence de soins, exercices coordonnés, RCP, protocoles interprofessionnels,
- Education santé et éducation thérapeutique
- ACI

- **ASSISTANT (thésé) ou ADJOINT (non thésé)**

- ✓ Statut à mi chemin entre le collaborateur et le remplaçant.
- ✓ Travaille sur les mêmes feuilles de soins que le médecin installé.
- ✓ Le médecin-assistant pourra épauler les généralistes débordés dans les zones sous-dotées et pourquoi pas, à terme, s'y installer.
- ✓ 1 mois minimum et peut-être prolongé pendant 2 ans.
- ✓ Pratique car les démarches administratives auprès du Conseil de l'ordre, de l'Urssaf ou de la Sécurité sociale sont limitées.
- ✓ Permet de travailler aux côtés d'un médecin expérimenté.
- ✓ Rétrocession comme pour un remplacement classique, à négocier avec le médecin.

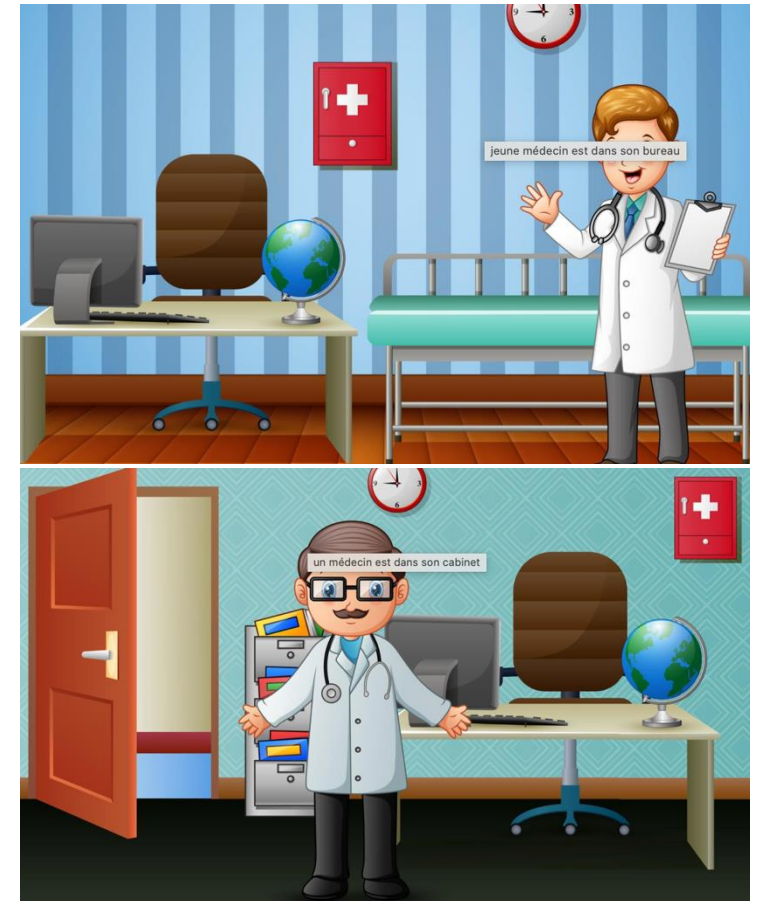


Les avantages du remplacement sans les contraintes de l'installation !

• COLLABORATEUR libéral

- ✓ Exerce sous contrat dans le cabinet d'un médecin installé en toute indépendance et sans lien de subordination.
- ✓ Utilise ses feuilles de soins et ses ordonnances (à son nom).
- ✓ Est responsable de ses actes professionnels.
- ✓ Se constitue une clientèle personnelle.
- ✓ Perçoit des honoraires et verse une redevance au titulaire du cabinet.

A noter, une collaboration libérale qui fonctionne bien peut se terminer par un contrat d'association.



- **COLLABORATEUR salarié**

- ✓ Dépendant du médecin employeur mais exerce ses missions en toute indépendance professionnelle (liberté de prescription et de refus de délivrance de soins).
- ✓ Pas de patientèle personnelle.
- ✓ Feuilles de soins du médecin employeur avec nom du médecin salarié indiqué.
- ✓ Encaissement des honoraires pour le compte du médecin employeur et perception d'une rémunération mensuelle.

- **ASSOCIE**

- ✓ Il existe différents modes d'associations (SCP, SCM, SISA, ...) qui vous seront présentés.



Découvrez les différentes formes d'exercice coordonné :

Plaquette à télécharger

<https://www.urpsml-hdf.fr/exercice-coordonne/>



Questions / Remarques

L'INSTALLATION... ET SI ON EN PARLAIT ?

Exercer seul ou en groupe

Céline ALEZRA

Gaëtan COUËDEL

Juristes MACSF

Interventions-Juristes@macsf.fr

22 mai 2025

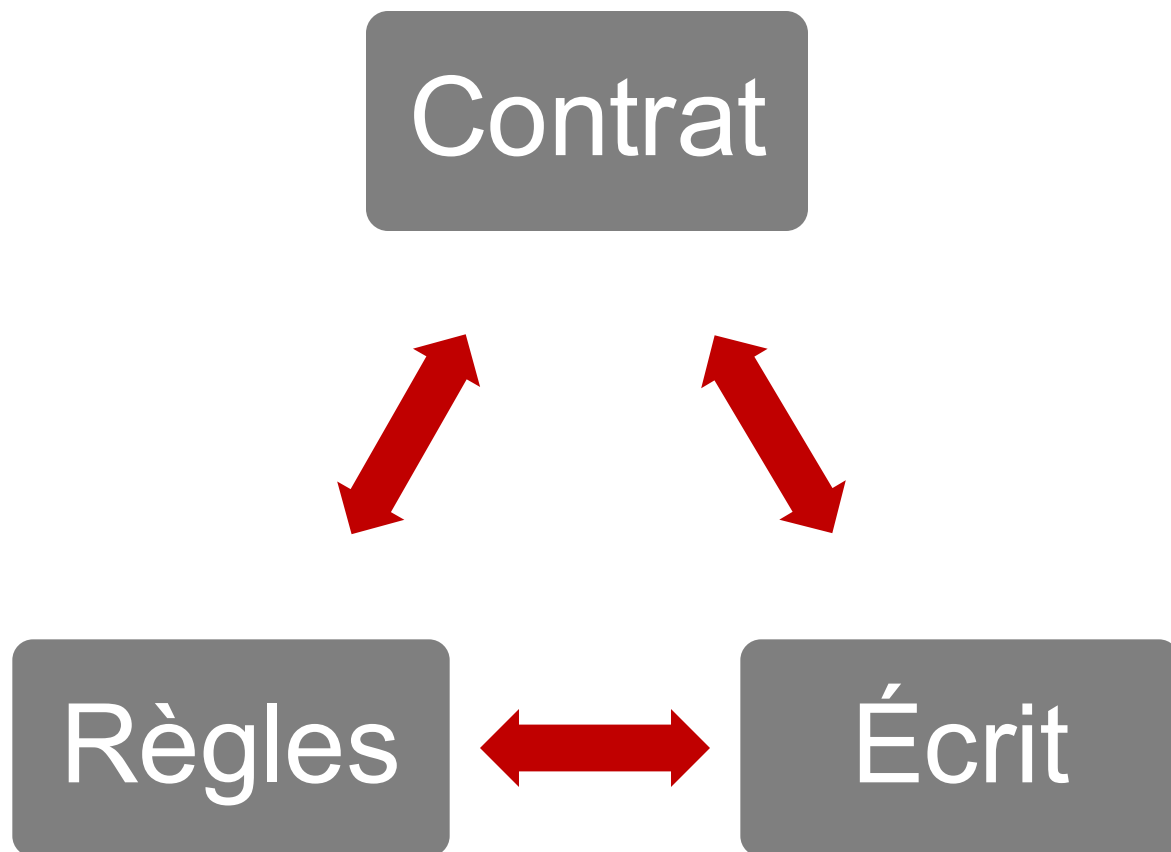
Remplacement

Collaboration

Exercice seul

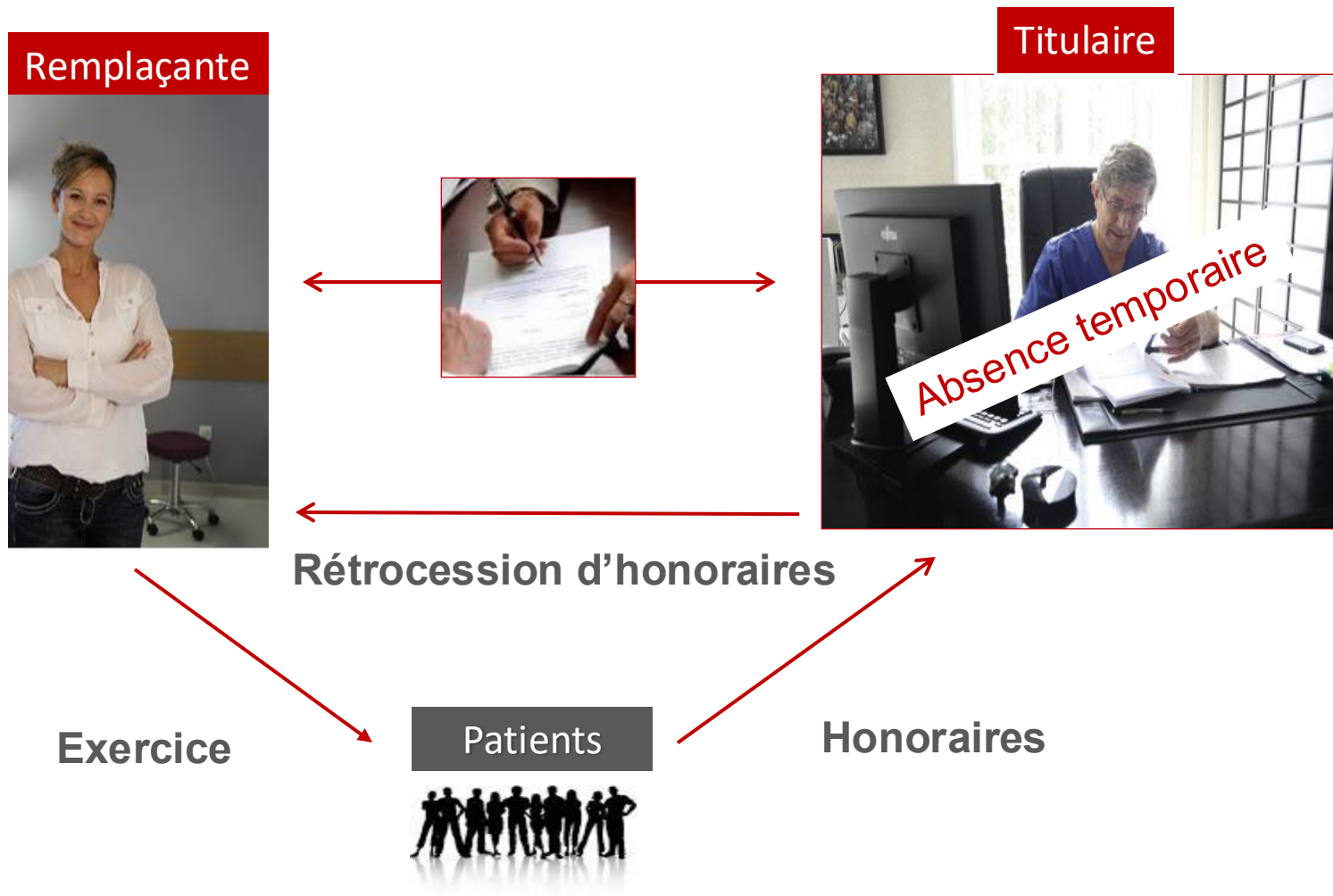
Exercice en groupe : Association / Société





Modèles de Contrats :

[Site du conseil de l'ordre](#)

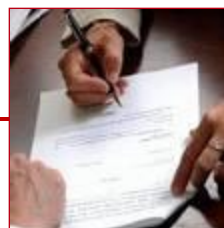


Le contrat prévoit notamment :

- Durée du remplacement
- Rétrocession d'honoraires
- Clause de non-concurrence
- Indépendance et responsabilité personnelle du remplaçant

Collaboratrice

Titulaire



Redevance



Le contrat prévoit notamment :

- Durée (indéterminée ou déterminée)
- Conditions et modalités de rupture
- Redevance (uniquement Honoraires ou Honoraires + ROSP + forfait structure...)
- Développement de la patientèle personnelle
- Conditions de mise à disposition de l'installation du titulaire
- Congés - Plannings

Honoraires

Exercice

Patients



- Son objet : la Clinique met à disposition les moyens d'exercice nécessaires au médecin libéral pour exercer la médecine au sein de l'établissement de santé privé (plateaux techniques, le personnel, local, matériel...) et le praticien apporte ses compétences, son savoir faire, sa réputation, parfois sa patientèle pour permettre à la Clinique de proposer des soins
- Indépendance professionnelle des praticiens
- Durée du contrat : Déterminée ou indéterminée (préavis)
- Clause d'exclusivité : Clause (qui peut être partagée) par laquelle le médecin est seul habilité par la clinique à pratiquer une spécialité (ou certains actes de celle-ci).
- Clause de redevance : Charges que doit payer un médecin en contrepartie des prestations qui lui sont servies par un établissement de santé privé pour faciliter l'exercice de son art

➤ **Création**

Etude de faisabilité

- ✓ investissements faibles
- ✓ patientèle à développer
- ✓ réseau à constituer



➤ **Intégration, reprise**

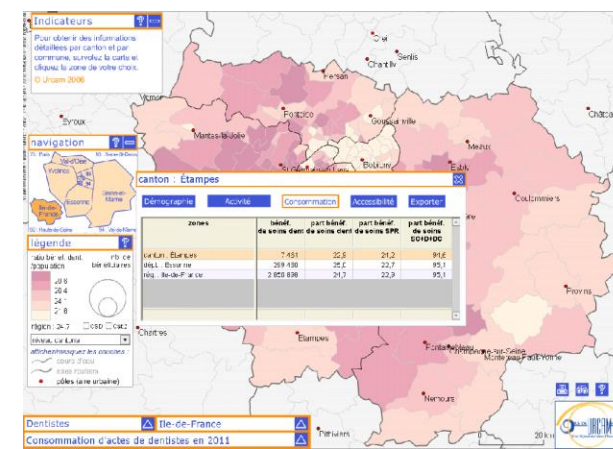
- ✓ patientèle existe et se reportera en majorité sur le successeur
- ✓ investissements plus importants
- ✓ Contrat d'association

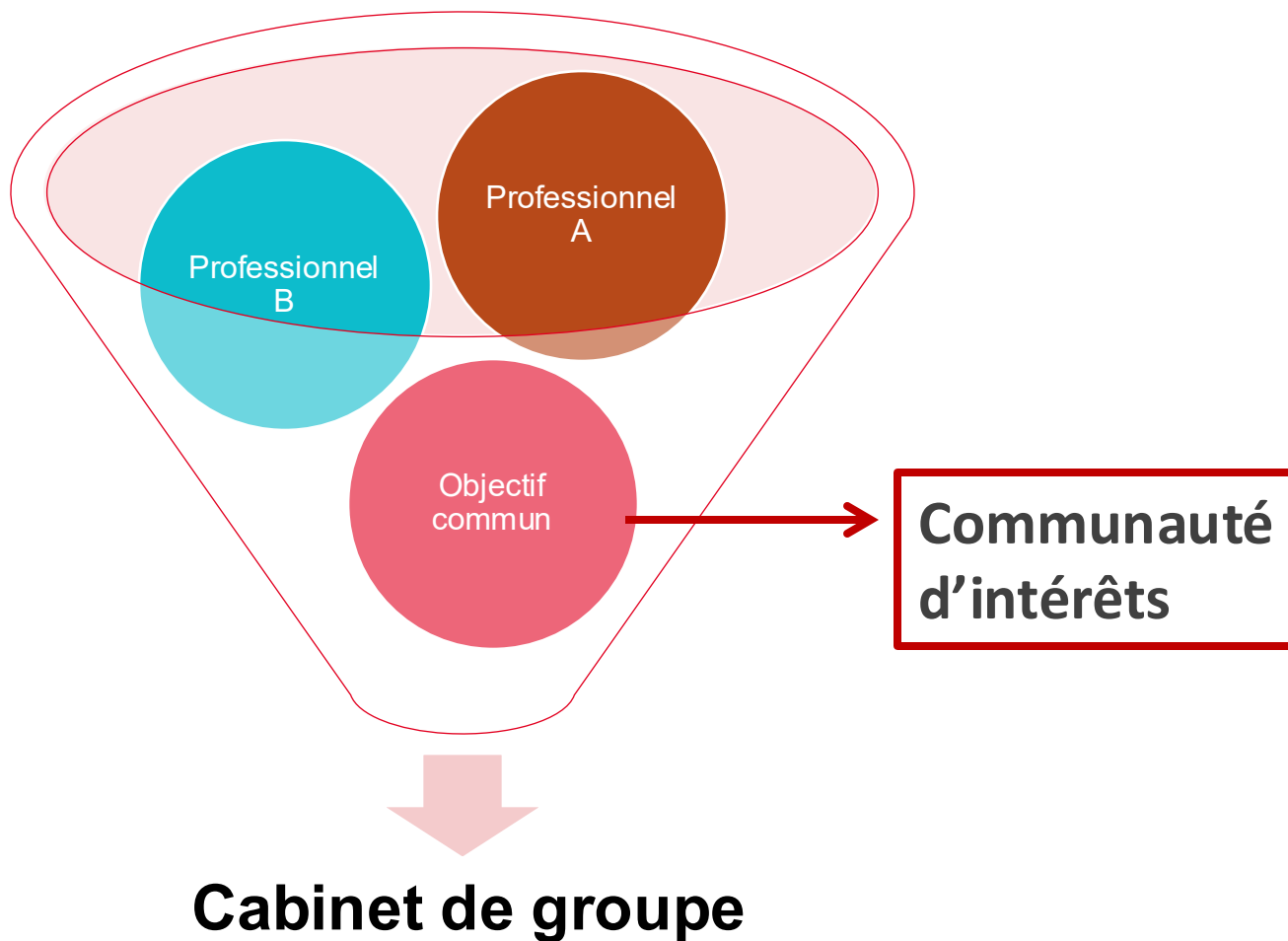
Potentiel
démographique

Potentiel
d'opportunité

Etude
budgétaire

- Cartosanté (ARS)
- ARS : www.paps.sante.fr
- Rézone (CPAM)
- Relevé SNIR (CPAM)
- Les collectivités territoriales

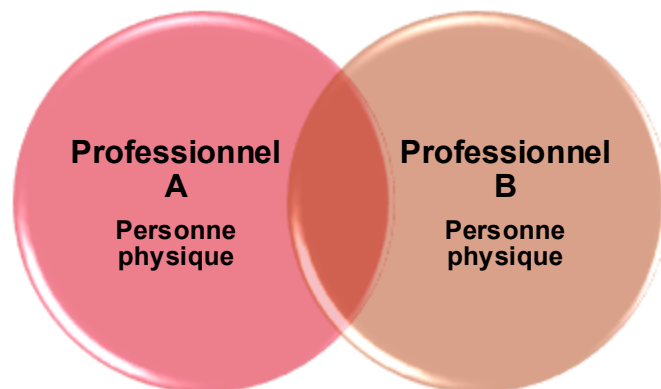




- Améliorer l'organisation et/ou les conditions de travail
- Organiser la continuité des soins au sein du cabinet
- Mettre en commun des charges fixes



Engagements réciproques
Formalisation
Contrat écrit

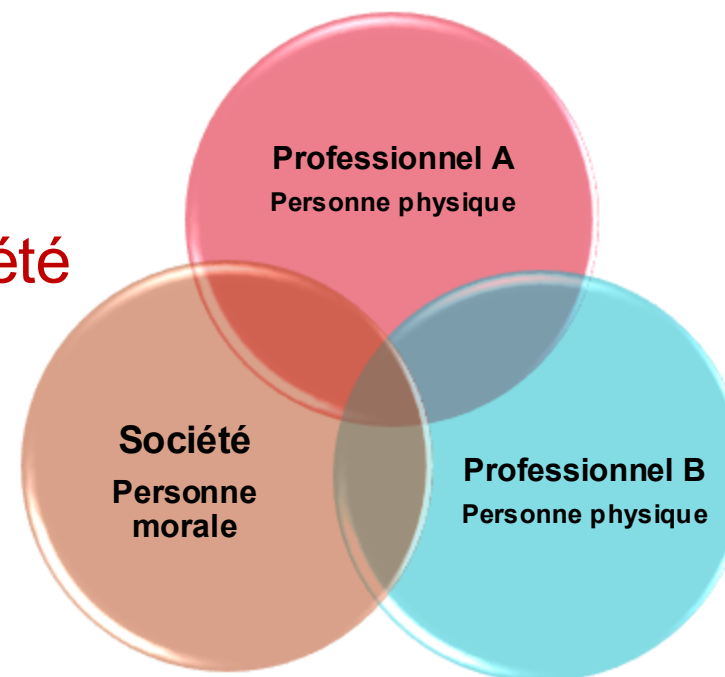


➤ Associations sans création de société

Absence de personnalité morale
Formalités réduites
Indivision

➤ Associations avec création de société

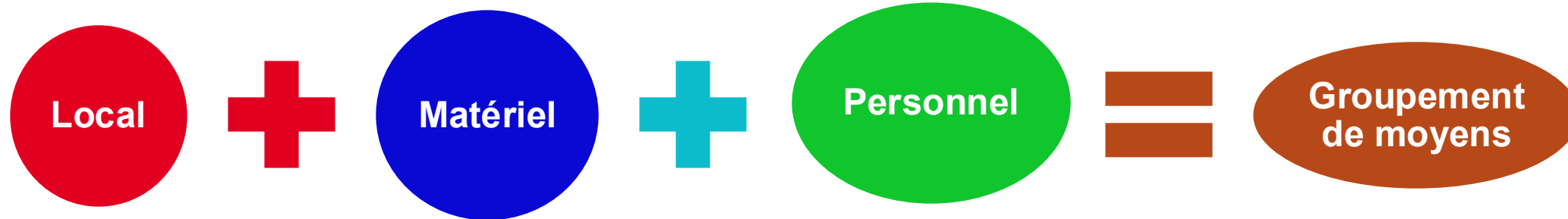
Personnalité morale
Formalisme plus lourd
Absence d'indivision



DEUX FAMILLES DE GROUPEMENTS

Les groupements de moyens

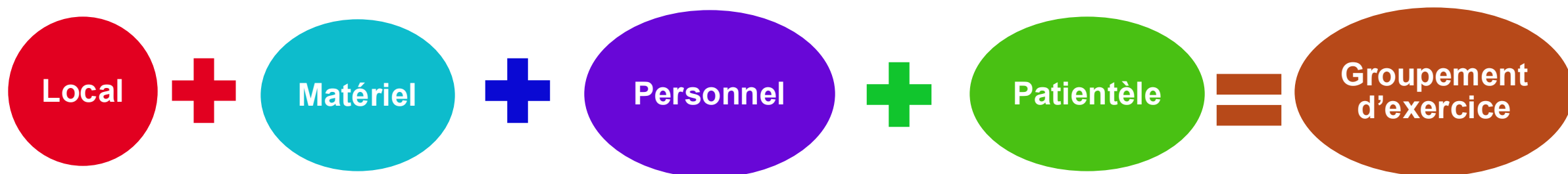
✓ Mise en commun de moyens



✓ Structures pluri professionnelles

Les groupements d'exercice (SCP, SEL)

✓ Mise en commun de l'exercice de la profession



✓ Structures mono-disciplinaires

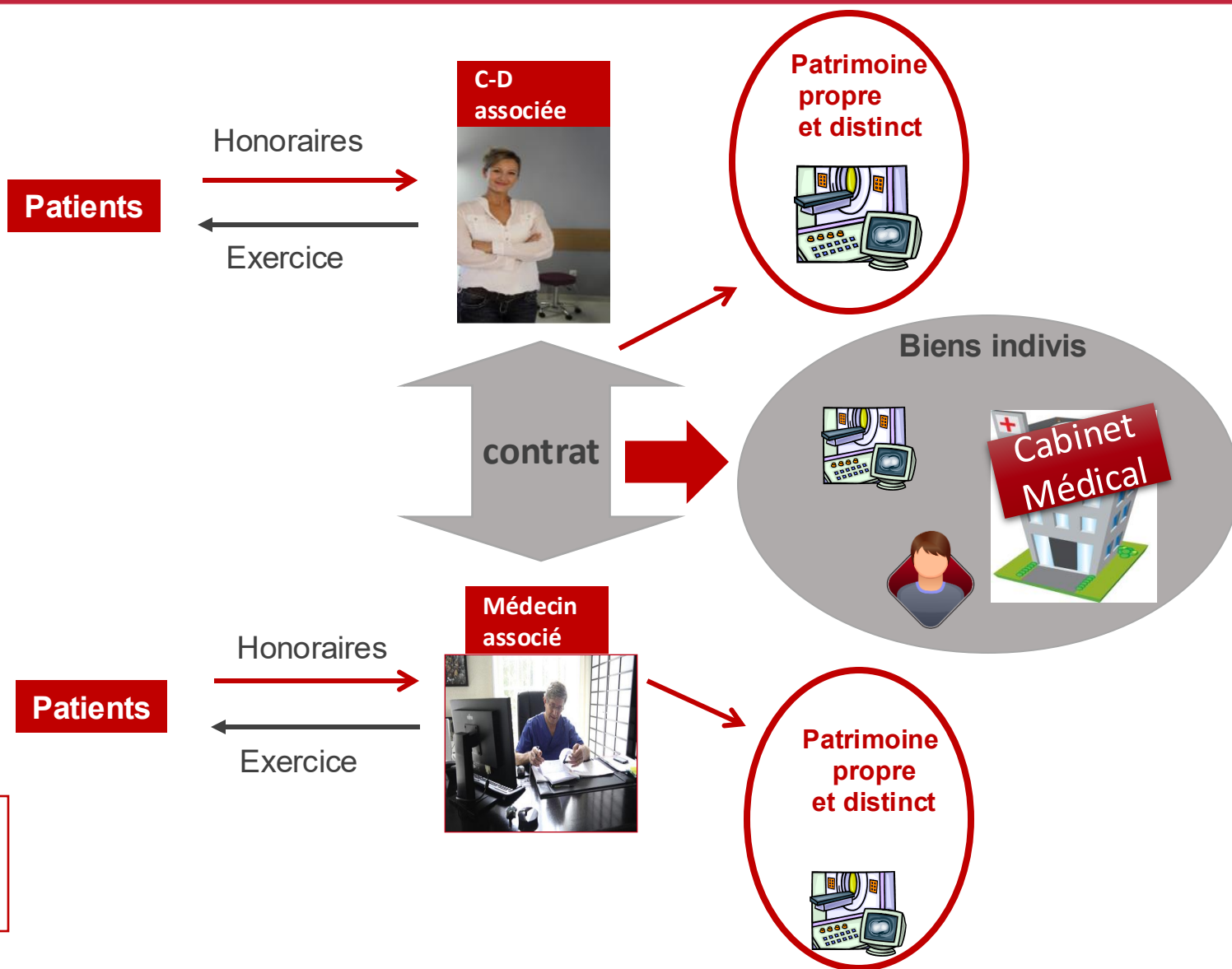
CONTRAT D'EXERCICE À FRAIS COMMUN

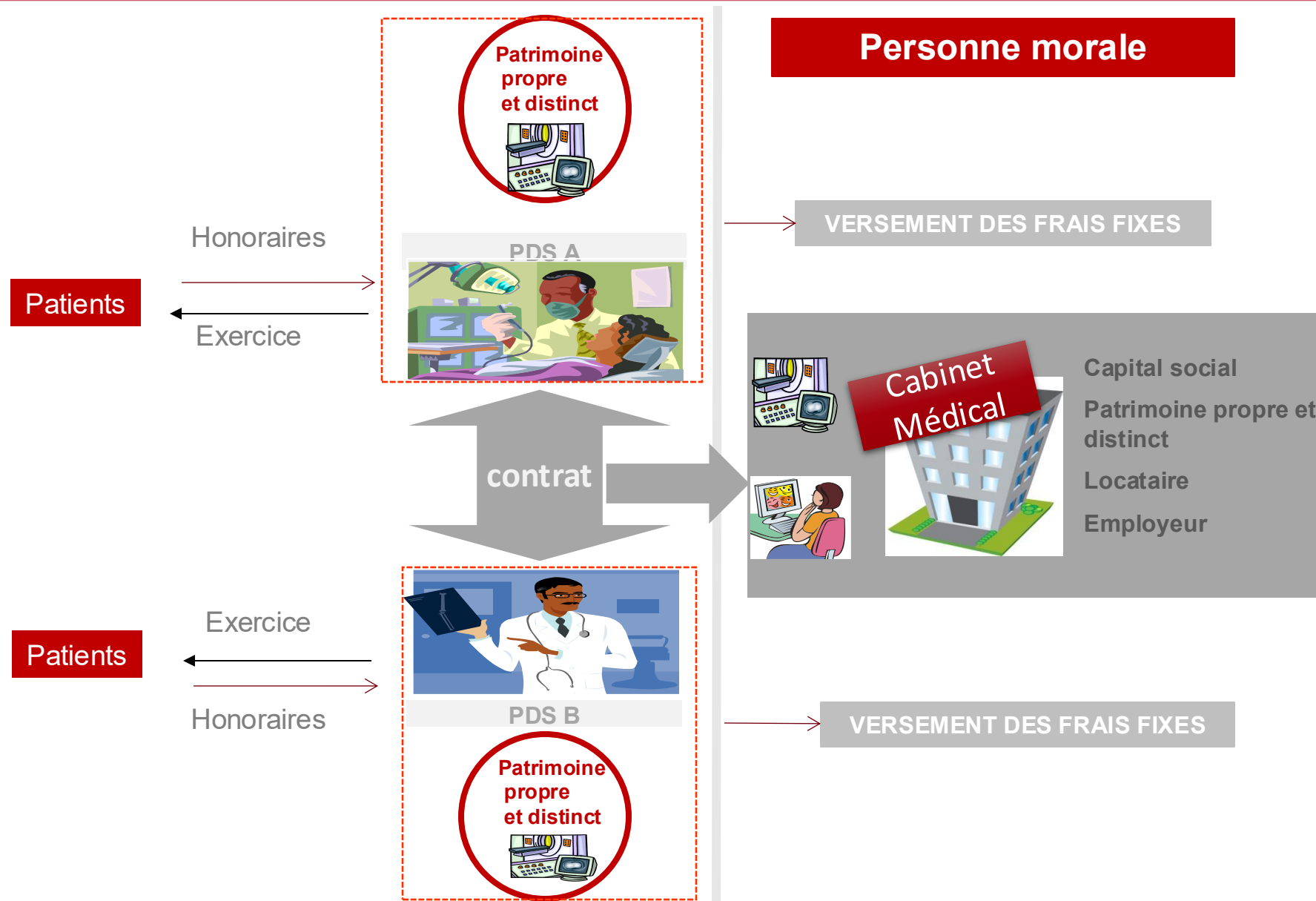


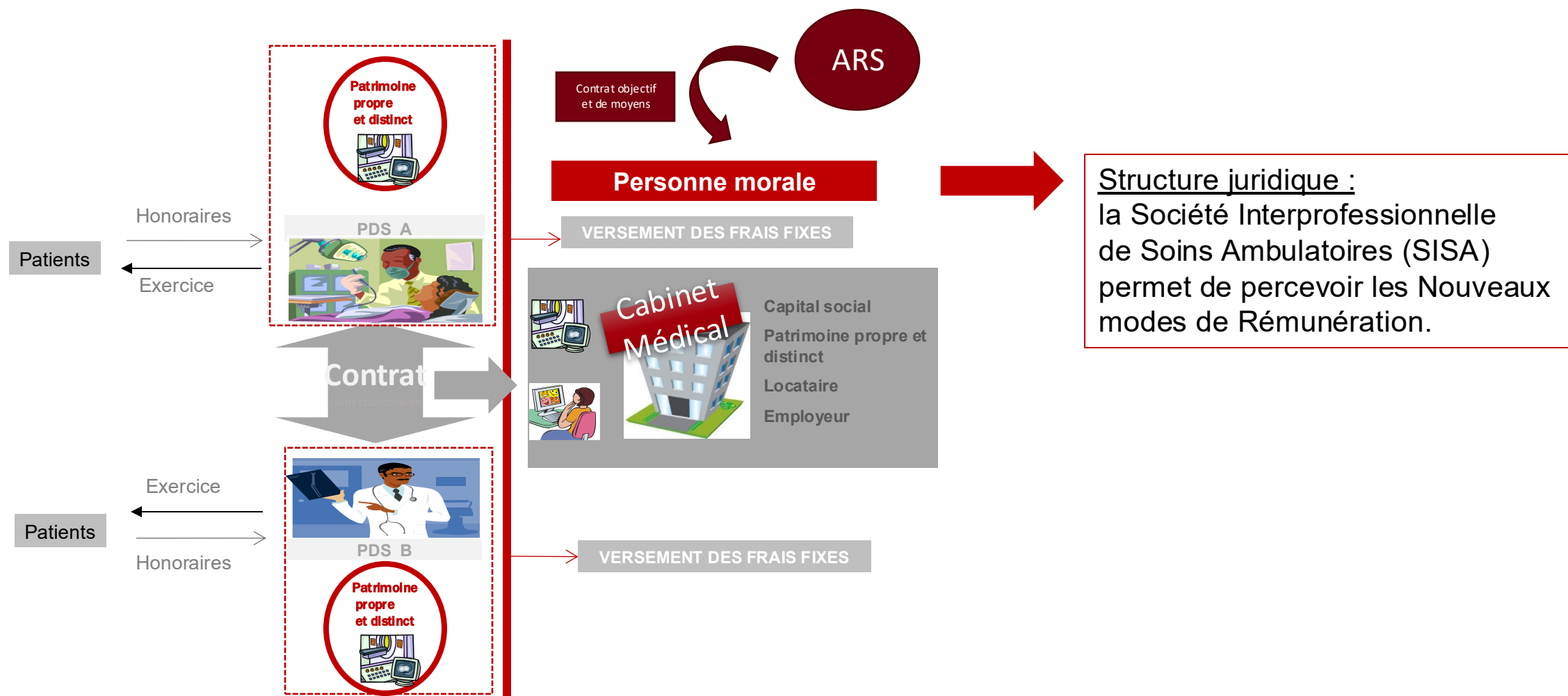
- Chaque associé contribue aux paiements des charges communes
- Formalisme simple : rédaction d'un contrat sous seing privé
- Indépendance professionnelle des praticiens conservée
- Frais en commun peu importants

ATTENTION!

Risques : contenu du contrat, indivision...







- Associés
- Apports
- Capital social
- Parts sociales
- Droit de vote
- Clause d'agrément
- Gérant(s)
- Responsabilité
- Répartition des charges voire des bénéfices





MERCI DE VOTRE ATTENTION

Besoin d'informations sur l'installation ?

- ❖ Retrouver les informations sur : www.macsf.fr/Exercice-liberal
- ❖ Consulter les Petites Annonces MACSF : <https://petitesannonces.macsf.fr/community/>
Plateforme gratuite, sécurisée et ouvert à tout professionnel de santé



Ensemble, *prenons soin* de demain

Quelques mots sur l'exercice oordonné

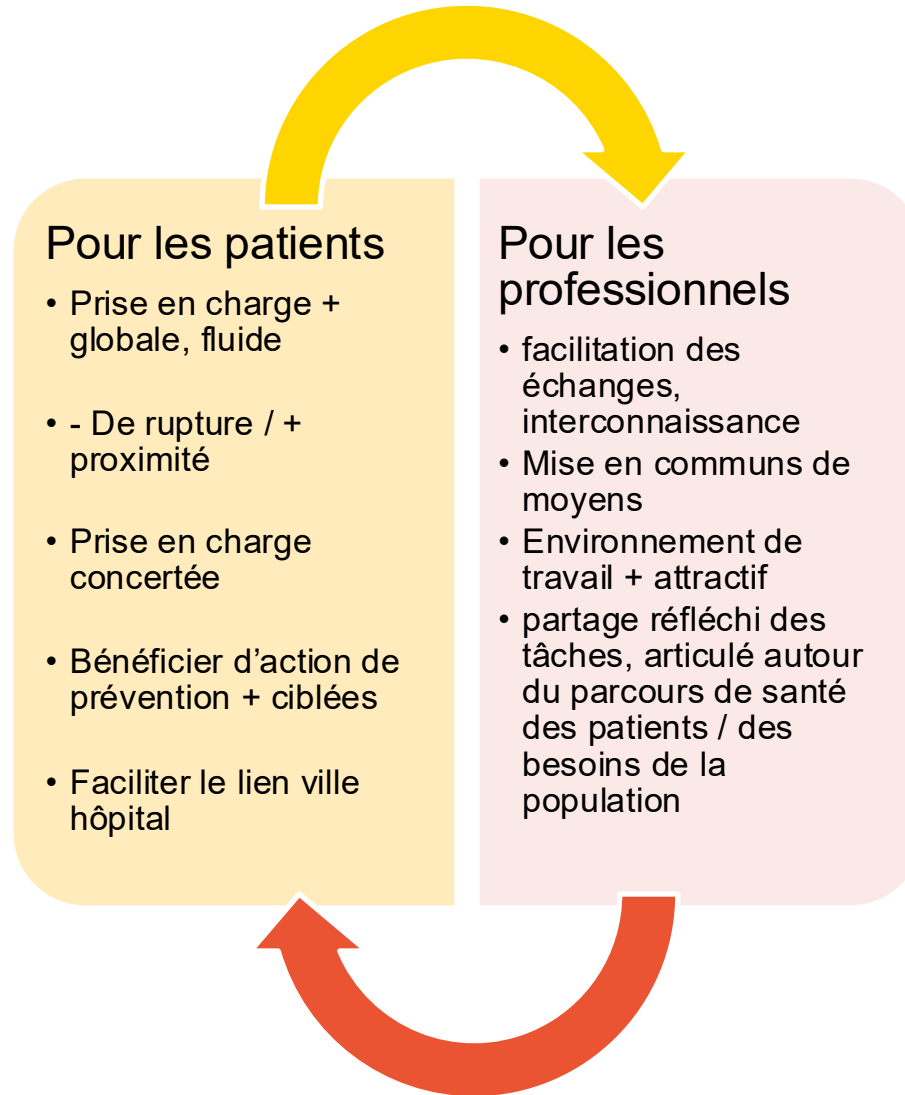
Journée de l'installation
22 mai 2025

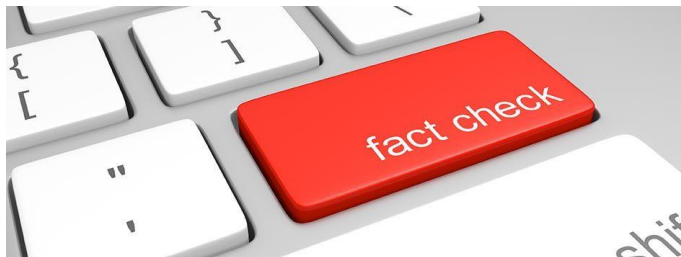
Qu'est ce que l'exercice coordonné?

Un mode d'exercice qui favorise les **échanges** et la **coordination** entre professionnels de santé autour d'un projet de santé partagé pour une **meilleure prise en charge des patients / de la population**

- Une réponse à la complexité des prises en charge (vieillesse, pathologies chroniques,...)
 - Un mode d'exercice plébiscité des professionnels de santé libéraux → sortir de l'exercice isolé
 - La mise en place de projets et actions communs
 - Un levier pour les territoires en tension
- ➔ Une notion qui recouvre plusieurs possibilités ...

Ses avantages





Idées reçues ?

« Travailler en exercice coordonné, c'est obligatoire ! »

→ FAUX : chaque professionnel garde sa liberté d'exercice, l'exercice coordonné est encouragé mais pas imposé

« Travailler en exercice coordonné, c'est partager des locaux. »

→ FAUX : il existe différents modes d'exercice coordonné qui n'impliquent pas un exercice dans le même lieu

« Un projet d'exercice coordonné, c'est un gros projet pour pas grand-chose »

→ FAUX, piloter un projet d'exercice coordonné demande effectivement de l'investissement mais permet à terme de travailler différemment, fluidifier l'exercice, dégager du temps médical, faciliter le lien avec les autres acteurs...

Bien souvent il s'agit de permettre la reconnaissance et la valorisation de liens, de concertation d'actions existant déjà informellement

Chacun peut s'investir selon ses souhaits

L'exercice coordonné implique des RH dédiées pour gérer le montage des projets

L'ARS et les CPAM : aux côtés de tous les projets d'exercice coordonné

**Dès l'émergence d'un projet
et tout au long de son fonctionnement**

- Appui au diagnostic / étude de faisabilité
- Conseils, outils et méthodologie de projet
- Appui à la professionnalisation des coordonnateurs
- Relai de projets locaux, régionaux, nationaux... pour vous aider à les déployer
- Accompagnement financier pour l'émergence et le fonctionnement
- Relai de communication
- Apport d'expertises multi thématiques et appui du service médical (SAS, Programmes de prévention, Parcours de santé, gestion de crise,...)



Un accompagnement régional multi – partenarial



L'exercice coordonné pour s'installer

Exercer en structure d'exercice coordonné → Coordination de proximité

- Rejoindre une équipe pluridisciplinaire → dynamique d'équipe se réunissant régulièrement
- Des liens de proximité
- Participer à un projet de santé commun autour de la patientèle → concertation sur les parcours de soins
- Libérer du temps médical par le partage de moyens partagés (humain, administratif, numériques...)
- Travailler ensemble → partage de compétences
- Meilleure maîtrise du temps de travail

→ Approche patientèle



Equipe de soins primaires (ESP)

- Équipe de 2 professionnel minimum (1MG) avec un minimum de patients communs
- Pas de regroupement physique exigé
- Définition d'actions de coordination **autour de leurs patients communs**
- **Première étape de structuration qui a vocation d'évoluer**

Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP)

- **Composition pluriprofessionnelle**
- **Constituée sur un ou plusieurs sites**
- **Coordination autour d'un projet de santé décrivant :**
 - l'organisation de l'accès aux soins (SNP, continuité...)
 - Le travail sur des thématiques centrées sur des pathologies et/ou de publics spécifiques (protocoles pluriprofessionnels, réunions de concertation, formation, accueil de stagiaires),
 - l'organisation du partage d'informations
 - les actions de prévention....

Centre de santé (CS-P)

- **Polyvalent ou monoprofessionnel** (médical, dentaire et infirmier)
- **Exercice salarié**
- **dirigé par un organisme gestionnaire**
- **regroupement de professionnels de santé dans un espace physique** (locaux partagés)
- **tiers payant**, sans dépassement d'honoraires, et ont l'obligation de réaliser, à titre principal, des prestations remboursables par l'assurance maladie
- **Mène des activités de soins de premiers recours, de prévention, d'éducation à la santé, d'éducation thérapeutique adaptées à la patientèle**

Présentation de l'exercice coordonné

Dr Attye – MSP de Daours

L'accompagnement ARS - CPAM

Dès l'émergence d'un projet et tout au long de son fonctionnement

- Appui au diagnostic / étude de faisabilité
- Conseils, outils et méthodologie de projet
- Appui à la professionnalisation des coordonnateurs
- Relai de projets locaux, régionaux, nationaux... pour vous aider à les déployer
- Accompagnement financier pour l'émergence et le fonctionnement
- Relai de communication
- Apport d'expertises thématiques et appui du service médical

Un soutien financier par l'ARS pour :

- Développer l'activité de coordination de la MSP
- Favoriser l'accueil de professionnels de santé en formation
- Permettre l'information des patients
- Faciliter l'adhésion de la MSP à l'ACI

Un financement conventionnel de l'Assurance Maladie (ACI / ANI) pour le fonctionnement sur la base d'indicateurs :

- Accès aux soins (ex, amplitude horaires)
- Travail en équipe (ex, RCP, coordination)
- Système d'information (logiciel)

L'exercice coordonné : pour s'intégrer et se coordonner avec le territoire

Coordination à l'échelle d'un territoire

- Complémentaire à toute forme d'exercice propre
- Permet une coordination 1^{er} et 2nd recours
- Organisation + large et souple
- Création d'un réseau, participation à des projets d'envergure
- Représentativité / structuration de l'offre de soins
- Amélioration des conditions d'exercice et facilitation de l'accueil de nouveaux professionnels sur le territoire



→ Approche populationnelle

Equipe de Soins Spécialisée (ESS)

- équipe de professionnels de santé constituée de médecins **spécialistes** d'une ou plusieurs spécialités (hors MG)
- structuration de parcours de santé sur une spécialité

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)

- Regroupe tous les acteurs de la santé : 1er et 2nd recours → sanitaire, médico-social et social, associations, usagers ...) sur un territoire
- **Initiée par des professionnels de ville**
- **Association L1901**
- **Missions déployées à l'échelle de la population, basées** sur un diagnostic du territoire, des besoins et des priorités de santé partagées
- **Socle pour l'organisation des nouveaux modes d'organisation des soins de ville et le déploiement de dispositifs nationaux**

Les missions des CPTS

Obligatoires et complémentaires

Améliorer l'accès aux soins par la facilitation de l'accès à un médecin traitant et l'amélioration de la prise en charge des soins non programmés de ville

- Partenariat avec la CPAM pour l'orientation des patients sans médecin traitant
- Mise en place d'un centre de soins non programmés

Organiser des parcours pluri-professionnels autour du patient

- Prise en charge de l'insuffisance cardiaque (lien Ville-Hôpital)

Développer des actions territoriales de prévention

- Dépistages organisés, mise en place de programmes d'ETP...

Développer la qualité et la pertinence des soins

- Comités ville – hôpital, rencontres thématiques

Répondre aux crises sanitaires graves

Accompagner les professionnels de santé du territoire

- Formations délocalisées de maître de stage
- Rencontres et mise en réseau des acteurs
- Tutorat de nouveaux installés

L'accompagnement ARS - CPAM

Dès l'émergence d'un projet et tout au long de son fonctionnement

- Appui au diagnostic / étude de faisabilité
- Conseils, outils et méthodologie de projet
- Appui à la professionnalisation des coordonnateurs
- Relai de projets locaux, régionaux, nationaux... pour vous aider à les déployer
- Accompagnement financier pour l'émergence et le fonctionnement
- Relai de communication
- Apport d'expertises thématiques et appui du service médical

Un soutien financier par l'ARS pour la création de la CPTS :

- Compensation de la mobilisation des professionnels
- Recrutement du coordonnateur

Une fois créée, un financement conventionnel de l'Assurance Maladie (ACI) pour le fonctionnement général de la CPTS et pour l'accomplissement de ses missions (enveloppe fixe et variable par mission)

Pour en savoir plus ...



Portail d'Accompagnement
des Professionnels de Santé

<https://www.hauts-de-france.paps.sante.fr/>



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

| **ameli.fr**

<https://www.ameli.fr/somme/exercice-coordonne>